



Fédération des **Chasseurs** de la **Haute-Vienne**

Résultats des votes de L'Assemblée Générale 2022

Nombre de voix inscrites pour l'AG 2022 : 11 897

Nombre de voix émargées le 2 avril 2022 : 9 666

VOTE 1 : Adoption du compte-rendu de l'assemblée générale dématérialisée 2021

Le conseil d'administration fédéral propose l'adoption du compte-rendu de l'assemblée générale 2021.

POUR	UNANIMITÉ
CONTRE	0
ABSTENTION	0

VOTE 2 : Mise à jour du Règlement Intérieur de la Fédération

Les membres du conseil d'administration de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Vienne proposent à l'Assemblée Générale de modifier l'article 1 du Règlement Intérieur comme suit « **1. La fédération a son siège social à la Maison de la Nature, 10 Allée de la Biodiversité 87280 LIMOGES.** »

POUR	UNANIMITÉ
CONTRE	0
ABSTENTION	0

VOTE 3 : Affectation des résultats de l'exercice 2020-2021 aux réserves de la Fédération

Le conseil d'administration fédéral propose l'affectation des résultats de l'exercice 2020-2021 aux comptes de réserves soit +235 690 € au compte général *Fonctionnement général* et +76 022 € au compte *Dégâts de grand gibier* de la Fédération.

POUR	UNANIMITÉ
CONTRE	0
ABSTENTION	1

VOTE 4 : Budget prévisionnel 2022-2023 de la Fédération

Le conseil d'administration fédéral propose d'approuver le budget prévisionnel 2022-2023 et le rapport financier du trésorier.

POUR	UNANIMITÉ
CONTRE	0
ABSTENTION	1

VOTE 5 : Montants des cotisations fédérales annuelles 2022-2023

Le conseil d'administration fédéral propose aux adhérents de choisir les montants combinés des cotisations annuelles 2022-2023 selon les CHOIX 1 ou CHOIX 2 :

Budget	Type de cotisation :	Evolution :	CHOIX 1 :	CHOIX 2 :	
Fonctionnement Général	• Cotisation du chasseur	Stable	95 €	95 €	
	• Adhésion du territoire ACCA, AICA, CP	Stable	190 € + 0,02 € par ha	190 € + 0,02 € par ha	
	• Contrat de services des territoires	Stable	20 € + 0,04 € par ha	20 € + 0,04 € par ha	
	• Adhésion du territoire PARC, ENCLOS	Stable	30 €	30 €	
Dégâts de grand gibier	• Bracelet cerf	Stable	60 €	60 €	
	• Bracelet sanglier	Stable ou Baisse	30 €	15 €	
	• Bracelet chevreuil	Stable ou Baisse	15 €	10 €	
	• Bracelet daim	Stable	10 €	10 €	
	• Bracelet pour PARC, ENCLOS	Stable	5 €	5 €	
	• Contribution Territoriale Dégâts → Part mutualisée Elle sera appelée auprès de chaque adhérent territorial chassant le grand gibier et sera corrélée à la surface globale des territoires détenus. Son principe est mutualiste et forfaitaire. Elle vient compléter une partie des ressources qui étaient auparavant générées par la souscription du timbre grand gibier payé par chaque chasseur de grand gibier (supprimé).	Surface totale d'adhésion :	< 100 ha	70 €	70 €
			101 à 200 ha	140 €	140 €
			201 à 400 ha	210 €	210 €
			401 à 800 ha	280 €	280 €
			801 à 1600 ha	350 €	350 €
1601 à 3200 ha			420 €	420 €	
3201 à 6400 ha			490 €	490 €	
> 6401 ha	560 €	560 €			
• Contribution Territoriale Dégâts → Part proratisée Elle sera appelée auprès de tous les territoires chassant le grand gibier au prorata de leurs surfaces boisées déclarées multipliées par deux taux par hectare boisé (Taux indexés à l'indemnisation des dégâts expertisés et payés au sein de chaque commune et de chaque unité de gestion). Elle vient compléter une partie des ressources qui étaient auparavant générées par la souscription du timbre grand gibier payé par chaque chasseur de grand gibier (supprimé).	Stable	0,18 à 1,51 € par ha boisé au titre de l'unité de gestion	0,18 à 1,51 € par ha boisé au titre de l'unité de gestion		
		0,00 à 0,80 € par ha boisé au titre de la commune	0,00 à 0,80 € par ha boisé au titre de la commune		

CHOIX 1	866
CHOIX 2	8345
BLANCS / NULS	176

VOTE 6 : Opération parrain/parrainé 2022-2023

Compte tenu des résultats encourageants des opérations « Parrain-Parrainé* », le conseil d'administration fédéral propose de reconduire cette offre durant la saison de chasse 2022-2023.

*Objectif : faire revenir à la chasse des adhérents n'ayant plus validé depuis au moins 3 ans, en offrant au parrain et au parrainé un remboursement de la moitié de leur cotisation fédérale du chasseur.

POUR	UNANIMITÉ
CONTRE	0
ABSTENTION	1

VOTE 7 : Règlement Intérieur et de Chasse 2022-2023 des ACCA de la Haute-Vienne

Les membres du conseil d'administration de la Fédération des Chasseurs proposent à l'Assemblée Générale d'approuver le projet de Règlement Intérieur et de Chasse des ACCA pour la saison 2022-2023.

POUR	UNANIMITÉ
CONTRE	0
ABSTENTION	0

VOTE 8 : Renouvellement du Conseil d'administration fédéral

Liste n° 1 présentée par Christian GROLEAU

Christian GROLEAU (tête de liste)
Christian DIJOUX
Jean-Marie DUPUY
Claude FAUVET
Thierry GUILLEMY
Jean-Claude HENNO
Fabrice MARCHAIS-LAGRANGE
André MAURY
Pierre-Alain NARBONNE
Gilles REYNAUD
Patrick TREILLARD
Pascal AVRIL
Loïc GAYOT
Mélody MAUX
Damien VALADE



Liste n° 2 présentée par Christian LAFARGE

Christian LAFARGE (tête de liste)
Eric JABET
Jean-Jacques MAZIERE
Patrick FILLOUX
Romain CHATEAU
Patrick PEYNOCHE
Christophe DENIS
Hélène DAVID-BRUNET
Edmond LAMY DE LA CHAPELLE
Sylvian VILLARD
Patrice ROY
Kévin DARTAYET
Hugo DEKKERS
Laurent PUYMIRAT
Anthony TIEULON



Liste n°1 - Christian GROLEAU	4640 VOIX
Liste n°2 - Christian LAFARGE	4855 VOIX
Nuls & Blancs	122 VOIX

La liste n°2 de **Christian LAFARGE** est donc élue dans son intégralité pour siéger au conseil d'administration de la Fédération pour le mandat 2022-2028.

Résultats obtenus sous contrôle d'huissiers et des membres de l'assemblée générale.

Fait à Limoges, le 13 avril 2022.

Pour la Fédération,

Le Directeur


Sébastien HAU